



## RÉUNION DU BUREAU

**Jeudi 12 février 2015**

### COMPTE-RENDU

#### **PRÉSENTS :**

Marie-Joëlle LENFANT – Yves LANIC – Stéphane SAUVAN – Jean-Michel DERREY – Guillemette NOS – Jean-Claude CHRISTOPHE – Jean-Claude COURANT – Jean-Pierre TROCHET – Bernard LEROY – Thierry DELAMARE – Alain LOEB – Hervé LETELLIER – Jean-Pierre BRÉVAL – Alain LEMARCHAND – Jean CARRÉ – François-Xavier PRIOLLAUD – Jacky BIDAULT – Daniel JUBERT – Caroline ROUZÉE – Christian WUILQUE – Pierre LECUYER – Jacky FLEITH – Anne TERLEZ – Jean-Jacques LE ROUX – Jean-Yves CALAIS – Marc-Antoine JAMET – Jean-Philippe BRUN – Jean-Pierre DUVÉRÉ – François CHARLIER – Alain RENAUX – Dominique DELAFOSSE – Hubert ZOUTU – René DUFOUR – Patrick MADROUX – Sylvie BLANDIN – Maryannick DESHAYES – Jacqueline PONS (jusqu'au point 4) – Didier DAGOMET – Jean-Marc MOGLIA – Catherine DUVALLET – Samuel ONFRAY.

#### **ABSENTS EXCUSÉS :**

Fadilla BENAMARA – Alexandre DELACOUR – Richard JACQUET – Céline LEMAN – Pascal LEMAIRE – Gaëtan LEVITRE – Pierre MAZURIER – Didier PIEDNOËL.

#### **ASSISTAIENT ÉGALEMENT :**

MM. NANIYOULA et BELLAMY (commune de Pont de l'Arche), M. CABOURDIN (Président du C2D), Philippe LE GAL – Régis PETIT – Sid-Ahmed SIRAT – Philippe CROU – Marie LE CALONEC – Vincent VORANGER.

#### **Ordre du jour :**

N°	SERVICE	INTITULE	INTERVENANTS
1	Planification et prospective territoriale	DB 14-05 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – PLANIFICATION ET PROSPECTIVE TERRITORIALE – Documents d'urbanisme – Projet de SCOT de la Métropole Rouen Normandie – Avis de la Communauté d'agglomération Seine-Eure	Mme GUILLOTIN (VP à l'aménagement) Mme ROUX (directrice de la planification urbaine) F. PELAPRAT
2	Développement économique	Point sur le fonctionnement de la crèche interentreprises Cascadine	M. le Directeur de la crèche
3	Informatique	Etude relative à l'élaboration du Schéma Local d'Aménagement Numérique : présentation du projet de déploiement à 100%	Cabinet MIRIADE/SOLUTIO SMO Eure Numérique
4	Politiques publiques durables	Composition du Conseil de Développement Durable	A. TERLEZ R. ARMSTRONG
5	Cycle de l'eau	Présentation du projet de pôle d'agriculture biologique des Hauts Prés	JC. CHRISTOPHE P. CROU
6	Administration générale	Constitution des groupes de travail pour : - la création d'un centre aquatique au nord de l'Agglomération - la création d'une piscine à proximité du centre aquatique CASEO - le suivi du bureau d'études qui fera des propositions afin de diminuer les nuisances dues à la création de la liaison A28/A13	B. LEROY
7	Administration générale	Examen de l'ordre du jour du conseil du 19 février 2015	Bernard LEROY
8		Affaires diverses	

Monsieur LEROY ouvre la séance et informe l'assemblée que la CASE a été distinguée, parmi de nombreuses autres collectivités territoriales, comme « Territoire à énergie positive ». A cet effet,



Monsieur DELAMARE a reçu, de la part de Madame Ségolène ROYAL, une distinction saluant les efforts déployés par la CASE en matière de croissance verte.

*« C'est une très bonne nouvelle, se réjouit Monsieur LEROY, puisque cette distinction s'accompagnera d'un financement supplémentaire de 500 000 € qui abondera ce que nous consacrons déjà à la transition énergétique ».*

Au terme de cette introduction, Monsieur LEROY souhaite la bienvenue à Mesdames ROUX et GUILLOTIN Vice-Présidente chargée de l'urbanisme à la Métropole Rouen Normandie. Cette dernière remercie Monsieur LEROY pour son invitation et félicite la CASE pour l'obtention du label « Territoire à énergie positive ».

**V/ DB 14-05 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - PLANIFICATION ET PROSPECTIVE TERRITORIALE - Documents d'urbanisme - Projet de SCOT de la Métropole Rouen Normandie - Avis de la Communauté d'agglomération Seine-Eure**

Monsieur PELAPRAT présente une synthèse du projet de SCOT de la Métropole Rouen Normandie. Au terme de cette présentation, plusieurs remarques sont formulées.

Madame GUILLOTIN confirme que la Métropole Rouen Normandie a repéré deux pôles commerciaux d'importance régionale : Rouen et la ZAC du Clos aux Antes, à Tourville la Rivière. Le centre commercial de la vallée de l'Oison, à Saint Pierre les Elbeuf, n'est pas amené à jouer le même rôle.

Monsieur CHARLIER aborde la question de la création d'une éventuelle zone protégée liée au forage d'un nouveau captage d'eau implanté sur la commune de Martot. Ce captage serait localisé à la fois sur la CASE et sur la Métropole Rouennaise.

S'il se déclare favorable à la préservation de la ressource, il insiste néanmoins sur le fait que les terrains sur lesquels ce captage pourrait être foré sont actuellement cultivés par des maraîchers. La protection de ces terrains serait donc de nature à pénaliser les maraîchers en les privant des ressources liées à leur activité professionnelle.

Monsieur CHARLIER insiste sur le fait qu'il faudra mettre en place des dispositifs pour accompagner les maraîchers et qu'une réflexion en ce sens doit être lancée dès à présent.

Madame GUILLOTIN confirme que les communes de Martot et Saint Pierre-les-Elbeuf sont concernées par cet éventuel forage. *« Néanmoins, nous n'en sommes qu'au repérage de cette nappe, confirme Madame GUILLOTIN. Lorsque nous lancerons les études, chaque territoire sera prévenu et pourra s'organiser en conséquence ».*

Monsieur DELAMARE constate que *« des interactions existent entre les deux collectivités, dans de nombreux domaines et de longue date. Il y a une cohérence quasi parfaite entre les deux schémas dans les domaines de la protection des paysages, du développement économique et de l'environnement. La Métropole veut développer son parc d'activités Seine Sud qui sera très complémentaire du projet de port fluvial que nous souhaitons porter à Alizay.*

*Sur la question des transports et des mobilités, nos orientations sont les mêmes. Nous avons eu des débats passionnés sur les infrastructures routières, notamment sur le contournement Est de Rouen. Rappelons qu'il s'agit d'un projet de l'Etat qui s'impose au SCOT de la Métropole de Rouen.*

*Le dossier du contournement Est d'Elbeuf va relever de la Métropole. Ce sujet a été évoqué par la CASE et la CCSB depuis 6 ou 7 ans. Il reste d'actualité car s'il se réalise, il entraînera des modifications des flux de circulation qui impacteront certaines communes. Ainsi, les communes de La Haye Malherbe et de Louviers seront très touchées.*

*La liaison entre Elbeuf et Louviers pose un problème dans son débouché à Louviers. Ce problème a entraîné la formulation de réserves par la commission.*

*Sans oublier les interrogations sur l'échangeur de Criquebeuf qui fonctionne très mal.*

*Enfin, la création d'une zone de captage des eaux entraînera des implications sur les modes de culture » estime-t-il.*

A la lecture de la mention « axe routier hyper structurant » liée au contournement Est d'Elbeuf, Monsieur LETELLIER manifeste une certaine inquiétude. Le tracé de cette route lui paraît également farfelu.

Madame GUILLOTIN répond que la courbe qui pourrait être prise pour le futur tracé représente les limites administratives des deux départements. Elle confirme :

*« C'est un projet ancien, inscrit au SCoT de la Métropole parce qu'il existe, mais qui nécessitera de se remettre autour de la table avec la CASE et les communes riveraines. En l'état actuel du dossier, il n'y a pas d'études complémentaires qui aient été menées depuis que le pré-tracé a été dévoilé ».*

*« Dans ce dossier, tranche Monsieur DUFOUR, c'est un peu « Tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil ». Mais le problème des conclusions qui ne tiennent absolument pas compte des avis émis sur le barreau eurois subsiste bel et bien !*

*Je rappelle qu'il y a une très forte mobilisation contre ce barreau. Il aurait fallu émettre une réserve. Les élus de la CASE se sont prononcés pour un franchissement de la Seine à deux voies et non à quatre voies. Je m'abstiendrai donc de voter cet avis sur le SCoT de la Métropole si le projet reste en l'état ».*

A son tour, Monsieur LEROY insiste sur le fait que le contournement Est de Rouen est un projet qui relève de la compétence de l'Etat. *« Ce soir, poursuit-il, nous parlons du SCoT de la Métropole et des projets portés sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole. Nous pouvons, éventuellement, inscrire une remarque sur l'impact paysager de ce projet »* propose-t-il.

*« Il faut mettre une réserve ! »* demande Monsieur DUFOUR.

*« Il n'est de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre, intervient Monsieur CARRÉ. Monsieur BERG – le DREAL – n'écoute pas. Il avance avec des œillères. La création du barreau eurois engendrera de lourdes conséquences sur la qualité de vie des habitants de ce territoire »* prévient-il.

*« Ce soir, maintient Monsieur LEROY, on nous demande notre avis sur le SCoT de la Métropole rouennaise et sur sa cohérence avec le nôtre. Nous rappellerons la position que nous avons exprimé dans notre délibération du 12 juillet 2014 ».*

Monsieur LETELLIER relève que la Métropole souhaite lutter contre les ruissellements. *« Nous sommes tous concernés par la lutte contre les ruissellements, constate-t-il. Il est question de mieux les gérer. Pour autant, les aménagements seront-ils réalisés sur la seule commune de La Haye Malherbe ou également sur la commune de Saint Pierre Les Elbeuf » ?*

Madame GUILLOTIN confirme qu'un travail commun sera mené entre les deux collectivités compétentes en matière de lutte contre les ruissellements afin que les travaux envisagés soient les plus cohérents possibles.

Répondant à une question parallèle, elle indique qu'une fois adopté, le SCoT de la Métropole sera prolongé par un PLU intercommunal.

Monsieur CARRÉ relève un souci de cohérence entre le SCoT de la Métropole et celui de la CASE au sujet de l'usine Double A. *« D'un côté, nous aurons 310 000 tonnes de pâte à papier livrées par bateaux et, de l'autre, le papier fini qui repartira par camions. C'est incompréhensible ! »* s'agace-t-il.

Madame GUILLOTIN rappelle que *« les politiques de transport fluvial sont très inscrites dans le projet d'axe Seine et dans le Contrat de Plan Inter Etat Régions ».*

Monsieur CARRÉ ne se satisfait pas de cette réponse et demande qu'une remarque sur l'optimisation des transports fluviaux – et la généralisation du transport par containers - soit inscrite dans les deux SCoT.

Arrivé en cours de séance, Monsieur JAMET salue cordialement Madame GUILLOTIN mais remarque « que le SCoT de la Métropole prend en compte le trajet de la future liaison A28/A13. Nous devons donc nous abstenir ou voter contre ce SCoT car si nous l'acceptons, les communes de la CASE impactées par le tracé se retrouveront dans une position difficilement justifiable ».

Au terme de cette intervention, il est procédé au vote.

Sur rapport de Monsieur LEROY, **par 31 voix POUR, 1 voix CONTRE et 8 abstentions**, le bureau communautaire décide d'émettre un avis **favorable avec réserves** sur le projet de SCOT de la Métropole Rouen Normandie, arrêté le 13 octobre 2014.

Les réserves sont les suivantes :

- Réserve sur l'inscription du projet de contournement Est de l'agglomération elbeuvienne dont le tracé impacte le hameau de la Vallée et qui va générer un risque de flux nouveaux transitant par Louviers,
- Réserve sur l'inscription du projet de liaison A28-A13, qui ne prend pas en compte la position exprimée par la Communauté d'agglomération Seine-Eure dans la délibération du conseil communautaire n°14-198 en date du 10 juillet 2014
- Réserve sur l'inscription d'une zone de captage d'eau potable potentielle située en partie sur le territoire de la commune de Martot.

Monsieur DUFOUR n'a pas pris part au vote.

#### IV POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA CRÈCHE INTERENTREPRISES CASCADINE :

Point non abordé, reporté à une prochaine réunion.

#### III ÉTUDE RELATIVE À L'ÉLABORATION DU SCHÉMA LOCAL D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE : PRÉSENTATION DU PROJET DE DÉPLOIEMENT :

Rappel : (extrait du compte-rendu du Bureau communautaire du 15 janvier) :

Les représentants du cabinet MIRIADE et du Syndicat Mixte Ouvert *Eure Numérique* présentent les derniers développements de ce dossier.

Sur la question du passage de la fibre dans les fourreaux possédés par ORANGE, cette éventualité n'est pas envisageable dans la mesure où il faudrait d'abord retirer le cuivre afin d'y faire passer la fibre, ce qui créerait une interruption de service. Il vaut donc mieux faire passer la fibre dans les fourreaux inoccupés ; quitte à les installer ex-nihilo. ORANGE déterminera par la suite ce qu'il souhaite faire.

Sur le taux de couverture : les intervenants précisent de nouveau que le Conseil général de l'Eure souhaite un taux de couverture de 70 % d'ici 5 ans.

La technologie WI-MAX, développée sur deux antennes à Louviers et Alizay sera abandonnée au profit de la fibre. Des zones d'ombre ne seront cependant pas à exclure. Elles seront progressivement gommées par des relais 4G fixes proposant un débit de 30Mb/s.

Il n'est donc pas du tout prévu de réinvestir dans le cuivre, sauf cas très exceptionnels.

Le réseau sera effectivement ouvert à tout opérateur qui en fera la demande et que la fibre sera louée nue ou éclairée, au choix. Le débit pourrait monter jusqu'à 200 Mb/s même si, dans les faits, un débit de 100 Mb/s – très largement suffisant - sera proposé.

Le SMO *Eure Numérique* se chargera également de changer toutes les armoires techniques.

En conclusion, le schéma de principe existe. Le linéaire disponible est connu. Les usagers également. Il faut désormais chiffrer précisément les investissements à opérer, les secteurs à desservir en priorité.

Ce sera au Comité de pilotage de déterminer les priorités.

Les derniers développements de ce dossier, depuis un mois :

- Localisation et quantification des prises,
- Structuration du territoire en « zones arrière »,
- Tracé du réseau FTTH en fonction des infrastructures mobilisables,
- Dimensionnement optique,
- Valorisation financière.

Globalement, en excluant la commune de Louviers qui relève de la seule compétence d'ORANGE, le territoire compte 23 640 prises à développer, nombre auquel il faut ajouter une marge de 15 % afin d'anticiper l'arrivée de nouveaux habitants.

Le schéma général d'aménagement est présenté.

Afin de faire des économies, Monsieur JUBERT préconise de passer dans Louviers au lieu de contourner la commune comme il l'est actuellement envisagé. A cet effet, il souhaite connaître la proportion de fourreaux propriété d'ORANGE qui seront utilisés.

Il est répondu que l'hypothèse privilégiée consiste à contourner Louviers mais que si les coûts permettent de passer dans la commune, cette solution pourrait être retenue. Il faudrait alors passer un accord commercial avec ORANGE. Afin de réduire les coûts, la boucle locale développée par la CASE sera bien évidemment utilisée.

Une discussion technique occupe l'assemblée pendant quelques minutes avant que les questions plus générales ne reviennent à l'ordre du jour.

L'objectif visé par *Eure Numérique* consiste à équiper 70 % des zones du territoire non couvertes en très haut débit dans les 5 ans à venir. A cet effet, *Eure Numérique* mènera tous les investissements nécessaires en lien avec les collectivités locales adhérentes.

Les opérateurs devront payer pour accéder aux infrastructures développées par *Eure Numérique*. Selon toute vraisemblance, on devrait s'acheminer vers un tarif national d'accès à ces infrastructures.

Le droit de raccordement sera payé par les usagers. Il faudra compter entre 300 et 400 € pour le raccordement d'une habitation individuelle. L'Etat devrait prendre en charge 150 € du coût de ce raccordement ; rendant ainsi la facture plus supportable. Les opérateurs pourraient être appelés à prendre en charge tout ou partie du reliquat.

A contrario, le coût de raccordement devrait être largement moins élevé en habitat collectif - voire « gratuit » - pour les foyers puisque les opérateurs prennent souvent en charge le coût de ce raccordement dans les zones d'habitat les plus denses.

Monsieur LEROY rappelle que la CASE souhaite adhérer au SMO *Eure Numérique* le 26 mars 2015. Une délibération actant le transfert de la compétence de la CASE au SMO sera présentée au Conseil communautaire.

Monsieur LEROY souhaite créer un groupe de travail spécifique afin d'étudier plusieurs scénari. Par exemple, faut-il équiper 70 % des foyers résidant en centre-bourg ou 70 % des foyers les plus mal desservis ? La CASE peut-elle développer le très haut débit sur 100 % du territoire ; sachant que le coût prévisionnel supplémentaire avoisinerait 10 M€ ?

Il est précisé qu'*Eure Numérique* réalisera les travaux selon l'ordre d'arrivée dans le Schéma Local d'Aménagement Numérique.  
Ce système ne convainc pas Monsieur JUBERT.

« Au vu des éléments de cette étude, reprend Monsieur LEROY, nous rentrons dans les 70 % de couverture et dans l'enveloppe financière que nous nous sommes fixés. Cette étude peut donc être validée rapidement. En délibérant favorablement le 26 mars, nous serons le premier EPCI programmé en 2016. Nous mettrons l'année 2015 à profit pour qu'un groupe de travail détermine les zones à couvrir en priorité » (voir point IV).

Monsieur TROCHET demande ce qu'il adviendra des 30 % du territoire qui ne seront pas couverts à l'horizon 2020.

Il est répondu que l'objectif est bien de tendre vers une couverture à 100 % le plus vite possible. Néanmoins, dans les 5 ans, il paraît raisonnable de viser un taux de couverture à 70 %. Les 30 % restants seront reliés dans les 5 années suivantes. Il y a une véritable volonté d'accompagner le déploiement par une montée en débit multimodale ; par la 4G ou la modernisation du réseau d'ORANGE par le cuivre, dans les rares zones où cela ferait sens, ainsi que le déploiement du VDSL2 offrant 30 Mo potentiels.

Monsieur DUVÉRÉ s'interroge sur les limites de compétences entre ORANGE et le SMO *Eure Numérique*. Il prend l'exemple de la frontière entre Louviers et La Haye le Comte qui, parfois, pose problème à cause de la localisation erronée des panneaux d'entrée de ville.

Il est répondu que les points qui posent problème feront l'objet d'un examen précis avec ORANGE.

Monsieur CARRÉ souhaite obtenir la liste des prises, communiquée par les opérateurs, afin de vérifier, sur plan, qu'il n'y a pas d'oubli.

Monsieur DELAMARE rappelle que le SIEGE offre la possibilité d'installer des fourreaux destinés au passage de la fibre aux communes qui mènent des travaux d'enfouissement des réseaux. Il demande s'il vaut mieux que ces fourreaux soient gérés par la commune ou par ORANGE.

Il est répondu que le SMO regardera précisément tous les travaux d'enfouissement des réseaux menés par le SIEGE et contactera les maires pour leur dire, secteur par secteur, s'il faut ou non prévoir des réseaux pour y faire passer la fibre.

Il est également précisé qu'il existe un risque non négligeable que les fourreaux – et la fibre – soient endommagés lors d'éventuels travaux de voirie ou d'assainissement. Il est donc préconisé que les communes ne prennent pas cette charge d'exploitation et laissent faire ORANGE.

Monsieur CALAIS confirme qu'il « préfère pousser en faveur du passage de la fibre, partout où c'est techniquement possible, plutôt que de choisir des solutions techniques qui seront vite obsolètes ».

Pour conclure, les études seront lancées en 2016. Les travaux démarreront concomitamment et devraient durer entre un an et un an et demi.

#### **IV/ COMPOSITION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE :**

Monsieur CABOURDIN introduit son propos en rappelant que le travail de bouche à oreille mené depuis deux mois a permis de recruter 80 volontaires qui constitueront le Conseil de développement durable (C2D) de la CASE. Cependant, il faudra probablement compter sur des abandons en cours de mandat.

Afin de palier à ces éventuels départs, Monsieur CABOURDIN envisage d'organiser, une ou deux fois par an, un recrutement supplémentaire afin de maintenir une bonne représentation de la population.

Monsieur CABOURDIN souhaite procéder à une présentation plus complète des membres du C2D lors du prochain Conseil communautaire (origine géographique, profession, intérêts, etc.).

Monsieur CABOURDIN veut instituer des groupes de travail transversaux pilotés par un rapporteur et un animateur, de manière à développer une expertise par approche sociale, économique, environnementale, etc. Les travaux de ces groupes de travail seront mis en commun et synthétisés pour constituer un « avis du C2D ».

Le Bureau du C2D sera constitué par M. CABOURDIN, Mme TERLEZ, les animateurs et les rapporteurs de groupe de travail, épaulés par Madame Claire LABIGNE (agent CASE).

Monsieur CABOURDIN relève un premier écueil : le C2D n'a, à l'heure actuelle, aucun sujet précis sur lequel travailler. Partant de ce constat, Monsieur CABOURDIN a pris conseil auprès du Président du CESER qui lui a conseillé de travailler sur des sujets qui intéressent les élus tels que l'adéquation entre l'emploi et l'habitat, la mobilité, l'économie sociale, solidaire et circulaire.

Le Président du CESER a préconisé de repérer ce qui pose problème, de réfléchir au sujet et connaître le type de réponse attendue par les élus afin que les travaux du C2D servent à quelque chose.

Monsieur PRIOLLAUD partage ce point de vue et rappelle qu'il ne faut pas dupliquer le Conseil communautaire ; ce dernier restant souverain. Il pense également que l'auto-saisine du C2D sera utile pour porter des sujets à la connaissance du Conseil communautaire ou donner son avis sur des sujets stratégiques.

Autre mission dévolue au C2D ; celle de faire remonter aux élus des souhaits de la population.

Monsieur CABOURDIN clôt son intervention en indiquant qu'il souhaite se positionner en tant qu'animateur plutôt que directeur d'un groupe et qu'il fera tout son possible pour que les travaux du C2D reflètent une vision du développement du territoire partagée avec la population.

#### VI PRÉSENTATION DU PROJET DE PÔLE D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DES HAUTS PRÉS :

Monsieur CHRISTOPHE rappelle le contexte dans lequel ce projet a été mené :

- Nécessité de protéger un captage qui alimente en eau potable les 2/3 des habitants de la CASE.
- Nécessité d'éradiquer les intrants chimiques (engrais et pesticides) sur le périmètre de protection,
- Volonté de développer un pôle d'agriculture biologique d'importance régionale, complémentaire au secteur de maraîchage conventionnel qui existe actuellement sur les communes de Criquebeuf et Martot.

Monsieur BAVENT présente, dans ses grandes lignes, le projet de reconversion du bâtiment industriel et de développement de l'agriculture biologique :

- Projet permettant la protection de la ressource à un coût raisonnable par rapport à l'installation d'une unité de traitement des pollutions (Préventif toujours moins cher que le curatif).
- Projet phare de l'agglomération inscrit dans son agenda 21 et sa politique de développement durable.
- Il s'agit de l'aboutissement de la démarche qui ouvre de nouvelles perspectives de développement économique et social sur notre territoire.
- A noter: Amélioration de la qualité de l'eau (diminution de la teneur en pesticides, surtout herbicides) qui était déjà très bonne.





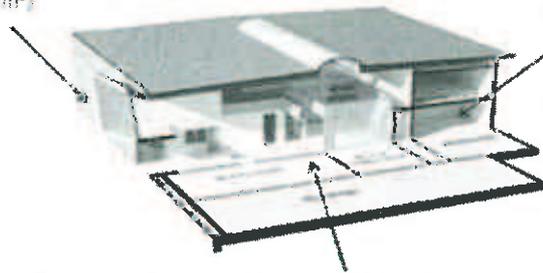
## Les Hauts Prés

### Espaces de travail dont :

Bureau administratif (27 m<sup>2</sup>)  
Salle de traitement des documents (45 m<sup>2</sup>)

### Espaces de conservation :

Plus de 1000 m<sup>2</sup>  
répartis sur 2 niveaux  
3,9 km de capacité  
73 m<sup>2</sup> dédiés aux documents  
spécifiques (plans,  
atlas, maquettes...)

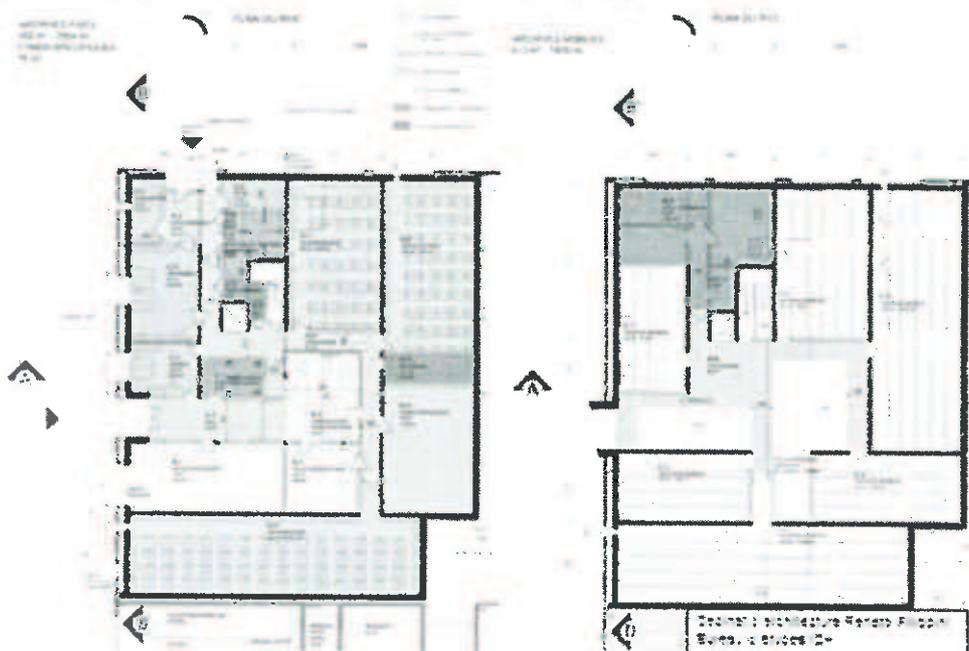


### Espaces d'accueil du public dont :

Salle de consultation des documents (34 m<sup>2</sup>)  
Salle polyvalente : expositions, accueil de scolaires,  
réunions, formations, conférences... (73 m<sup>2</sup>)



## Les Hauts Prés



Vue en plan du local consacré aux archives.

Au terme de ces deux présentations, la discussion s'engage sur le tarif de location des bâtiments. Monsieur BAVENT indique que trois tarifs ont été fixés, selon la nature des locaux loués : 5 €/m<sup>2</sup>, 30 €/m<sup>2</sup>, 100 €/m<sup>2</sup>.

Monsieur MOGLIA demande si les maraîchers de Martot ont été approchés et souhaite savoir si les maraîchers des hauts prés travaillent avec leurs homologues de Martot.

Monsieur BAVENT répond que les maraîchers du secteur Criquebeuf/Martot ont été contactés mais qu'ils n'ont pas souhaité s'inscrire dans ce projet. Il n'y a donc aucune collaboration entre les maraîchers en agriculture biologique et ceux en agriculture conventionnelle.

De plus, certains maraîchers du secteur Criquebeuf/Martot sont spécialisés dans un ou deux types de production, difficilement compatible avec la diversité de production à laquelle sont astreints les maraîchers en agriculture biologique.

Par ailleurs, il n'y a plus de terres disponibles en vue d'une installation aux hauts prés ; sauf en cas de rotation ou de départ. Les terres des hauts prés sont certifiées biologiques. Il faudra trois ans à un maraîcher exerçant en agriculture conventionnelle pour passer en agriculture biologique.

Néanmoins, les maraîchers de Martot ont mis en place un circuit court avec l'installation d'un distributeur automatique de légumes. Ceux des hauts prés tiennent permanence le mercredi et le samedi.

Monsieur JAMET remarque que ce projet nécessite « un gros budget d'investissement » et s'interroge sur sa rentabilité. Il souhaite également connaître le budget de fonctionnement nécessaire au bon fonctionnement des bâtiments.

Monsieur BAVENT explique qu'en l'état actuel du dossier, « on ne peut pas définir les charges précisément car on ne connaît pas bien les besoins. Néanmoins, les charges liées aux parties communes seront réparties sur les locataires. De plus, il n'y aura pas de charges salariales, sauf si les locataires le souhaitent. Le bâtiment sera mis sous alarme et il n'y aura pas de gardien. En fait, c'est un modèle assez libre qui est proposé. La CASE restera propriétaire des bâtiments ».

« Des recettes sont attendues, constate Monsieur JAMET. Les autres partenaires, notamment ceux qui ont financé ce projet, seront-ils rémunérés ? Il y a tout de même un très bel effort financier consenti par les partenaires » insiste-t-il.

Monsieur BAVENT rappelle qu'il s'agit d'un projet pilote largement financé par l'AESN qui n'aura pas à investir dans une unité de dépollution. Sur ce point, la rentabilité semble avérée.

#### **VII CONSTITUTION DE GROUPES DE TRAVAIL POUR LA CRÉATION D'UNE PISCINE AU NORD DE L'AGGLOMÉRATION, LA CRÉATION D'UNE PATINOIRE À PROXIMITÉ DU CENTRE AQUATIQUE CASEO ET LE SUIVI DU BUREAU D'ÉTUDES CHARGÉ D'ÉLABORER LES PROPOSITIONS AFIN DE DIMINUER LES NUISANCES ENGENDRÉES PAR LA CRÉATION DE LA LIAISON A28/A13**

Monsieur LEROY dresse la liste des élus pressentis pour rejoindre les quatre groupes de travail liés à la construction d'une nouvelle piscine, d'une patinoire, de la liaison A28/A13 et du déploiement du très haut débit sur le territoire.

« Monsieur JAMET se félicite « que l'on tienne les engagements » mais rappelle qu'il y avait « un codicille : la construction d'un 3<sup>e</sup> bassin à la piscine de Val de Reuil allait de pair avec la réalisation de la piscine de Pont de l'Arche ».

Monsieur LEROY reconnaît que la modernisation de la piscine de Val de Reuil a bien été évoquée mais souligne que « nous n'avons pas pris l'engagement de faire les travaux dans les deux piscines en même temps. Nous lancerons les travaux de la piscine de Pont de l'Arche à l'horizon 2017 et ceux de la piscine de Val de Reuil seront réalisés ultérieurement ».

Monsieur JAMET rappelle que le fonctionnement de la piscine de Val de Reuil repose sur les seules finances communales et qu'elle nécessite des investissements pour la rendre plus ludique. « Attention à cette situation très inégalitaire » fait-il remarquer à l'assemblée.

Monsieur Le GAL attire l'attention des élus sur le fait qu'il faudra changer les statuts de la CASE si ces derniers souhaitent déclarer la piscine de Val de Reuil d'intérêt communautaire.

Constatant que 2 piscines sur 3 relèveront de la CASE, Monsieur JAMET ne se satisfait pas de cette réponse. Il évoque également le fonctionnement de la halle régionale d'athlétisme Jesse OWENS qui relève, lui aussi, de la seule commune de Val de Reuil. De son point de vue, cet équipement devrait être transféré à la CASE.

Monsieur LEROY aborde ensuite la composition du groupe de travail A28/A13. « Nous aurons recours à un cabinet, chargé d'élaborer des propositions. Nous avons lancé un appel d'offres et deux réponses ont été reçues. Nous allons donc nous réunir très rapidement pour choisir le cabinet avec lequel nous travaillerons ».

« Ce groupe de travail regroupera-t-il les élus des communes impactées par le tracé ? » s'interroge Monsieur JAMET.

Monsieur LEROY répond affirmativement.

« Notre ami François Xavier PRIOLLAUD figure dans ce groupe, constate Monsieur JAMET. Louviers serait donc touchée ? Par la grâce ? A moins qu'il n'envisage d'implanter sa patinoire sur l'autoroute ? » ironise-t-il.

GROUPE DE TRAVAIL CENTRE AQUATIQUE	GROUPE DE TRAVAIL PATINOIRE	GROUPE DE TRAVAIL LIAISON A28/A13	GROUPE DE TRAVAIL Très Haut Débit
Mme BLANDIN	M. CALAIS	M. JAMET	M. ONFRAY
M. DELAMARE	M. DELAMARE	M. CALAIS	M. LETELLIER
M. DUFOUR	M. MADROUX	M. DUFOUR	Mme LENFANT
M. MADROUX	M. PIRES (adjoint aux sports de Louviers)	Mme PONS	M. ZOUTU
M. LECERF	M. WUILQUE	M. LEMARCHAND	M. MOGLIA
M. BIDAULT	M. JACQUET	M. CARRE	M. DELAFOSSE
M. CARRE	M. LECERF	M. LEVITRE	M. PIEDNOEL
M. LEVITRE	M. PRIOLLAUD	Mme BLANDIN	M. CALAIS
M. JACQUET	M. BIDAULT	M. JACQUET	M. BRUN
Mme PONS		M. LEROY	Mme BLANDIN
		M. PRIOLLAUD	M. CARRE
			M. CHRISTOPHE
			M. JACQUET
			M. CHARLIER
			M. JAMET (ou son remplaçant)
			M. JUBERT
			M. FLEITH

#### VII/ EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 FÉVRIER 2014 :

L'ordre du jour n'appelle aucune remarque particulière.

#### VIII/ QUESTIONS DIVERSES :

Aucune.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 23 h 25.

Le Président

Par délégation  
Le Directeur Général  
Bernard LEROY

Philippe LE GAL

